



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL 2009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros
Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris

Avertissement

Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Mazars et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

The financial statements appended to this report from are neither audited by auditors; (“certification”) by the auditors (Mazars and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders’ general meeting.

Diffusion de l’information

Les rapports et le prospectus d’émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :

<http://invest.bnpparibas.com/pid856/bnp-paribas-public-sector-scf.html>

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Comptes clos le 30 juin 2009

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	4
PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ	4
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE	5
PERSPECTIVES D'AVENIR.....	6
EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE	6
FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	7
PARTICIPATIONS CROISEES.....	8
DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	9
DETENTION DU CAPITAL.....	10
RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT.....	11
BILAN	11
SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS	13
ENDETTEMENT.....	14
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	14
RISQUE DE CREDIT	14
RISQUE DE TAUX, CHANGE ET RISQUE DE MARCHÉ.....	17
RISQUE DE LIQUIDITE.....	18
RISQUE OPERATIONNEL	18
RISQUE JURIDIQUE.....	19
LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	20
PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.....	24

- **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- **ETATS FINANCIERS**

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

La création de BNP Paribas Public Sector SCF répondait à l'objectif du groupe BNP Paribas qui est d'accroître sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce contexte, BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques uniquement.

Il était apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif. Effectivement, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas avait souhaité aller vers toujours plus de diversification des sources de financement du groupe et, particulièrement vers des sources de financement sécurisées. La réalisation d'émissions triple A avec BNP Paribas Public Sector SCF permet, par ailleurs, au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier a pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds continuerait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ; et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité sur le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques par des sociétés du groupe BNP Paribas par voie d'émission d'obligations foncières dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum actuellement de 15 milliards d'euros.

La mise en place de ce projet s'est traduite par la transformation d'une société, créée en 2001 dans le périmètre du groupe, en l'occurrence, la société Bergère Participation 4.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS **AU COURS DU SEMESTRE ECOULE**

Au cours du premier trimestre 2009, la société a obtenu son agrément en qualité de société de crédit foncier. En effet, nous vous rappelons qu'un dossier d'agrément avait été déposé, négocié et approuvé, sous conditions suspensives, par le CECEI en date du 24 septembre 2008. Les conditions suspensives ont été levées début février 2009 afin d'obtenir l'agrément définitif

Le Conseil d'administration du 26 janvier 2009, a arrêté les comptes et le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a décidé de ne pas proposer de versement de dividendes au titre de cet exercice.

L'Assemblée Générale ordinaire du 10 mars 2009, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, affecté le résultat en décidant de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice.

En mars 2009, BNP Paribas a cédé à la Société un pool de 87 créances ainsi réparties par devise d'origine :

Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre de prêts
EUR	429.174.117,49	28
USD	1.255.769.586,70	59

Au deuxième trimestre, en juin 2009, la Société a émis 1 milliard d'euros d'obligations foncières, il s'agissait de la première émission de la Société.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'exercice 2009, en fonction de la situation des marchés financiers, la Société procédera à une ou plusieurs autres transferts d'actifs éligibles et à la levée de fonds auprès d'investisseurs internationaux.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE **DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI**

Au troisième trimestre, le Conseil d'Administration du 7 juillet 2009, a autorisé la conclusion de conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'administration du 22 juillet 2009, ont approuvé des modifications de la documentation relative au programme d'émission des obligations foncières.

En août 2009, BNP Paribas a procédé à une deuxième cession de créances à la Société. Le pool qui a été cédé est de 54 créances ainsi réparties par devise d'origine :

Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre de prêts
EUR	98.961.799,03	6
USD	414.867.832,29	48

Le Conseil d'Administration du 21 septembre 2009 a arrêté les comptes clos au 30 juin 2009 et a mise en place les délégations en application des dispositions de l'article L. 228-40 alinéa 3 du Code de commerce en matière d'émissions obligataires.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé durant l'exercice 2009 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 31 décembre 2009, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de votre Société est la société BNP PARIBAS qui détient 99,99 % du capital.

Dans la mesure où votre Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au dernier jour de l'exercice 2009 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce (article L.225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société, telle que figurant dans l'annexe du présent rapport.

SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

A compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de la Commission Bancaire (désormais l'Autorité de Contrôle Prudentielle) l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière.

Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve désormais dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas, à compter de cette date.

ENDETTEMENT

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'Obligations Foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES
--

RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

✦ Taux de surdimensionnement

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 515-20 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 100% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 515-22 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à - terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
 - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
 - 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
 - 100% pour les titres et valeurs sûrs et liquides ;
 - 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Les trois principales agences de notation ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

✦ Risque sur les entités BNP Paribas

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 515-21 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas SA, de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la BNP Paribas.

A ce stade BNP Paribas Public Sector SCF ne propose l'acquisition d'expositions sur personnes publiques ou l'octroi de prêts à terme qu'à BNP Paribas. En conséquence, le coût du risque de crédit de BNP Paribas Public Sector SCF est estimé comme étant nul dès lors que BNP Paribas jouit actuellement d'une excellente notation de la part des agences de notation. En effet, la dette moyen long terme de BNP Paribas est de Aa2 par Moody's, AA par S&P et AA par Fitch.

✦ Risque sur les débiteurs

1 - Il convient de souligner que malgré un objet social large conformément aux possibilités attribuées par les dispositions des articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques. BNP Paribas Public Sector SCF s'est engagé vis-à-vis du CECEI à se conformer à une telle restriction et, en conséquence, n'est pas autorisé et n'a pas l'intention de refinancer de l'immobilier résidentiel.

Par ailleurs, dans le cadre financement ou à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques, le risque sur les débiteurs, clients de BNP Paribas ou des sociétés du groupe est garanti in fine par une personne publique bénéficiant des meilleures notations.

2 - Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapportsaux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « *commingling risk* », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaires, non bénéficiaires de garanties personnelles ou réelles de BNP Paribas en deçà des seuils suivants : A-1 pour S&P, P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch (ou tout autre notations minimum respectant les critères de méthodologie des agences de notation afin de maintenir la notation des obligations foncières) en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement.

Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier.

Toutes sommes demeurant au crédit du compte de nanti après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard de l'investissement des fonds propres de la Société

BNP Paribas Public Sector SCF n'encourra pas de risque de crédit s'agissant de l'investissement de ses fonds propres (en dépôts à terme ou autres) dès lors que les seuls instruments auxquels BNP Paribas Public Sector SCF sera autorisée à recourir à cet effet devront obligatoirement permettre un adossement (direct ou indirect) exact du risque encouru par BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans la mesure où il y a aura réinvestissement des instruments financiers ou transfert des dépôts à terme (dans lesquels sont investis les fonds propres) auprès d'émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHÉ

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises.

Tant que BNP Paribas n'est pas en défaut au titre de ses actifs éligibles (expositions sur personnes publiques), BNP Paribas Public Sector SCF n'aura pas de risque de taux ni de change puisque BNP Paribas Public Sector SCF conclura des swaps avec BNP Paribas. Les entités du Groupe BNP Paribas concernées gèreront, elles, leur risque de taux et de change selon leurs procédures habituelles (couverture sur l'ensemble du bilan).

Si la notation de BNP Paribas se dégrade sous un certain seuil convenu avec les agences de notation, BNP Paribas Public Sector SCF n'aura toujours pas de risque de taux ou de change puisque les flux des actifs éligibles resteront adossés à ceux des obligations foncières. Les swaps conclus avec des entités du Groupe BNP Paribas concernées, devront être conclus avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation compatible avec la notation du Programme pour couvrir les risques de taux et de change entre ses actifs éligibles et, in fine, les obligations foncières.

Si les entités du Groupe BNP Paribas concernées sont en défaut au titre de leurs engagements au titre des actifs éligibles, BNP Paribas Public Sector SCF accèdera à la propriété des actifs éligibles et/ou aux cash flows générés par ces actifs éligibles et des actifs fournis comme collatéral par BNP Paribas sous le contrat des swaps.

Afin de s'assurer que BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie en toutes circonstances, y compris en cas de défaillance des Entités du Groupe BNP Paribas, des couvertures nécessaires, les contrats de swaps seront contractés par BNP Paribas Public Sector SCF avec la contrepartie (BNP Paribas) présentant la notation requise par les agences.

Dans les cas où BNP Paribas Public Sector SCF devient propriétaire des actifs éligibles, les swaps devront être transférés à une contrepartie de telle sorte à permettre à BNP Paribas Public Sector SCF de bénéficier de la couverture associée aux dits actifs (sans qu'il y ait de disparité de taux entre les actifs éligibles figurant désormais à l'actif de BNP Paribas Public Sector SCF et les obligations foncières figurant à son passif) et pour pouvoir faire face à ses engagements au titre des obligations foncières.

RISQUE DE LIQUIDITE

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est potentiel que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement (« *Master Servicing Agreement* »), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrer pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée. Toutes sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectué au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'éventualité où les notations des émissions court terme de titres de dette, chirographaires, non bénéficiaires de garanties personnelles ou réelles, de BNP Paribas seraient dégradées en deçà des seuils de A-1 pour S&P, P-1 pour Moody's ou de F1+ pour Fitch (ou tout autres notations qui seraient en conformité avec les méthodologies et les critères des agences de notation afin d'assurer les meilleures notations des Obligations Foncières) et ce tant qu'une telle situation perdurerait, BNP Paribas s'engage (i) à transférer lesdits montants en créditant un compte nanti et (ii) à maintenir, de manière renouvelée jusqu'à ce que la ou les notations soient conformes aux seuils visés ci-dessus, un montant de réserve minimum au crédit du compte nanti comme sûreté, dans le cadre des dispositions des articles L. 211-18 et suivant du Code monétaire et financier, au titre de ses paiements à effectuer en application de la convention de gestion et de recouvrement.

Toute somme qui resterait au crédit du compte nanti à l'issue de l'extinction des obligations de BNP Paribas au titre de la convention de gestion et de recouvrement lui est immédiatement restituée.

RISQUE OPERATIONNEL

Une convention « *de mise à disposition de moyens* » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Public Sector SCF car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie. Etant donné les ressources très conséquentes de BNP Paribas, les risques opérationnels de la Société sont très minimes.

RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, ors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils) et nous vous rappelons, à ce titre, que le Programme MTN de BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu, à l'issue de ces analyses, une notation triple A par les agences de notation Moody's, Standard & Poors et Fitch.

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

* * *

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

<p style="text-align: center;">LISTE DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE</p>
--

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Public Sector SCF. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Public Sector SCF; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de votre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom, prénom	Fonctions
M. Alain FONTENEAU,	<p>Président Directeur Général</p> <p>M. Alain FONTENEAU exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable Finance Marché Emergents au sein du Retail Banking.</p> <p><u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u></p>
Mme Valérie BRUNERIE	<p>Directeur Général Délégué</p> <p>Mme. Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable du financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Présidente du Directoire de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ;- représentant permanent de BNP Paribas SA, administrateur de France Titrisation S.A- représentant permanent de BNP Paribas SA, administrateur au Conseil d'administration de la Société de Financement de l'Economie Française ; et- représentant permanent de BNP Paribas SA, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat. <p><u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u></p>

<p>M. Laurent CHOURAKI</p>	<p>M. Laurent CHOURAKI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre du comité exécutif (<i>Chief Operating Officer</i>).</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la SAS PRSE : Prêts et Services -Administrateur de la société UCI : Union de Creditos Inmobiliarios (Espagne) - Administrateur de la société UCI EFC (Filiale d’UCI)
<p>M. Clément REBERIOUX en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Clément REBERIOUX exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l’équipe ALM - Moyen-Long Terme.</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Bertrand D’HEUCQUEVILLE</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Bertrand D’HEUCQUEVILLE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de secteur dans le pôle financement Aéronautique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - NISR 2 - SULAWESI
<p>M. Jean-Gil SABY</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Jean-Gil SABY exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A la fonction de responsable du budget et du contrôle de gestion stratégique.</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>Mme Florence FAVIER</p>	<p>Administrateur</p> <p>Mme. Florence FAVIER, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable du développement stratégique du pôle financement export (Senior Project Manager).</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>

Mme. Véronique FLOXOLI	Administrateur Véronique FLOXOLI est par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A., membre de l'équipe Funding – Moyen Long Terme au sein de ALM – Treasury. Autres mandats sociaux : - Membre du Directoire de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds
-------------------------------	---

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : M. Patrice MOROT	M. Pierre COLL 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Mazars Immeuble EXALTIS 61, rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex Associé : M. Guillaume POTEL	M. Michel BARBET MASSIN 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris la Défense Cedex

CONTROLEUR SPECIFIQUE

Contrôleur Spécifique titulaire	Contrôleur Spécifique suppléant
Fides Audit 11 Rue Marie Laurencin 75012 Paris Associé : M. Stéphane MASSA	M. Hugues BEAUGRAND Fides Audit 11 Rue Marie Laurencin 75012 Paris

Annexe

ETATS FINANCIERS
au 30 juin 2009

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Comptes arrêtés au 30 Juin 2009

BILAN PUBLIABLE RESULTAT PUBLIABLE HORS-BILAN
PUBLIABLE ANNEXE COMPTABLE

BILAN

ACTIF	N	N-1	PASSIF	N	N-1
1CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			1BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
2EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			2DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	370 008 458.61	
3CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	224 847 294.09	23 995 426.51	3 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
4OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1192 134 407.77		4DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1001 390 410.96	
5OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			5AUTRES PASSIFS	1 839 564.65	
6ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			6COMPTES DE REGULARISATION	12 625 277.24	1 953.43
7PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG			7PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
8PARTS DES ENTREPRISES LIEES			8DETTES SUBORDONNEES	65 294 861.65	
9CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			9 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
10LOCATION SIMPLE			10CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	27 427 864.94	23 993 473.08
11IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 .CAPITAL SOUSCRIT	24 040 000.00	24 040 000.00
12IMMOBILISATIONS CORPORELLES			12 .PRIMES D'EMISSION		
13CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			13 .RESERVES		
14ACTIONS PROPRES			14 .ECART DE REEVALUATION		
15AUTRES ACTIFS			15 .PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16COMPTES DE REGULARISATION	61 604 736.19		16 .REPORT A NOUVEAU (+/-)	(46 526.92)	(39 926.49)
			17 .RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	3 434 391.86	(6 600.43)
TOTAL DE L'ACTIF	1478 586 438.05	23 995 426.51	TOTAL PASSIF	1478 586 438.05	23 995 426.51

COMPTES DE RESULTAT

Euros

		30/06/2009	31/12/2008
1	+ Intérêts et produits assimilés	16 709 675.80	
2	- Intérêts et charges assimilées	-11 368 539.14	- 35.38
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées *		
4	- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées *		
5	+ Produits sur opérations de location simple *		
6	+ Charges sur opérations de location simple *		
7	+ Revenus des titres à revenu variable		
8	+ Commissions (produits)	1 350 000.00	
9	- Commissions (charges)	- 715 788.52	- 29.40
10	+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	172 418.99	
11	+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0.01	
13	- Autres charges d'exploitation bancaire	- 262.86	
14	PRODUIT NET BANCAIRE	6 147 504.28	- 64.78
15	- Charges générales d'exploitation	- 965 552.42	- 6 535.65
16	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
17	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 181 951.86	- 6 600.43
18	- Coût du risque		
19	RESULTAT D'EXPLOITATION	5 181 951.86	- 6 600.43
20	+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
21	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	5 181 951.86	- 6 600.43
22	+ / - Résultat exceptionnel		
23	- Impôt sur les bénéfices	-1 747 560.00	
24	+ / - Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
25	RESULTAT NET	3 434 391.86	- 6 600.43

Euros

HORS-BILAN	30/06/2009	31/12/2008
ENGAGEMENT DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENT RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1260 762 886.22	
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Rapport d'examen limité des commissaires aux
comptes sur les comptes semestriels

Période du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Siège Social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Société anonyme au capital de 24 040 000 €

433 932 811 RCS PARIS

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

Période du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009

Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

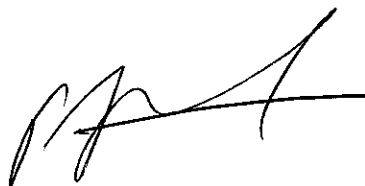
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société à la fin du semestre, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 6 novembre 2009,

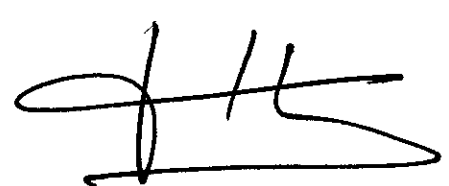
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Mazars



Hervé Hélias

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Comptes arrêtés au 30 Juin 2009

BILAN

ACTIF		N	N-1	PASSIF		N	N-1
1	CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			1	BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES			2	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	370 008 458.61	
3	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	224 847 294.09	23 995 426.51	3	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
4	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1192 134 407.77		4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1001 390 410.96	
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			5	AUTRES PASSIFS	1 839 564.65	
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			6	COMPTES DE REGULARISATION	12 625 277.24	1 953.43
7	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG			7	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
8	PARTS DES ENTREPRISES LIEES			8	DETTES SUBORDONNEES	65 294 861.65	
9	CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			9	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
10	LOCATION SIMPLE			10	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	27 427 864.94	23 993 473.08
11	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11	.CAPITAL SOUSCRIT	24 040 000.00	24 040 000.00
12	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			12	.PRIMES D'EMISSION		
13	CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			13	.RESERVES		
14	ACTIONS PROPRES			14	.ECART DE REEVALUATION		
15	AUTRES ACTIFS			15	.PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	COMPTES DE REGULARISATION	61 604 736.19		16	.REPORT A NOUVEAU (+/-)	(46 526.92)	(39 926.49)
				17	.RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	3 434 391.86	(6 600.43)
	TOTAL DE L'ACTIF	1478 586 438.05	23 995 426.51		TOTAL PASSIF	1478 586 438.05	23 995 426.51

COMPTES DE RESULTAT

Euros

		30/06/2009	31/12/2008
1	+ Intérêts et produits assimilés	16 709 675.80	
2	- Intérêts et charges assimilées	-11 368 539.14	- 35.38
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées *		
4	- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées *		
5	+ Produits sur opérations de location simple *		
6	+ Charges sur opérations de location simple *		
7	+ Revenus des titres à revenu variable		
8	+ Commissions (produits)	1 350 000.00	
9	- Commissions (charges)	- 715 788.52	- 29.40
10	+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	172 418.99	
11	+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0.01	
13	- Autres charges d'exploitation bancaire	- 262.86	
14	PRODUIT NET BANCAIRE	6 147 504.28	- 64.78
15	- Charges générales d'exploitation	- 965 552.42	- 6 535.65
16	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
17	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 181 951.86	- 6 600.43
18	- Coût du risque		
19	RESULTAT D'EXPLOITATION	5 181 951.86	- 6 600.43
20	+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
21	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	5 181 951.86	- 6 600.43
22	+ / - Résultat exceptionnel		
23	- Impôt sur les bénéfices	-1 747 560.00	
24	+ / - Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
25	RESULTAT NET	3 434 391.86	- 6 600.43

Euros

HORS-BILAN	30/06/2009	31/12/2008
<u>ENGAGEMENT DONNES</u>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<u>ENGAGEMENT RECUS</u>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1260 762 886.22	
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Les chiffres présentés sont en milliers d'Euros)

Les comptes de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (ci-après dénommée la société) sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I - Faits caractéristiques de l'exercice, Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le 30 janvier 2009, la société a reçu l'agrément du Comité des Etablissements de crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) en qualité de société financière.

1. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

2. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature ; dettes à vue ou dettes à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

3. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission suivent le même traitement.

4. Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

6. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

7. Enregistrement des charges et produits financiers

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

8. Conversion des opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

II - Informations sur les postes du Bilan, du Hors-Bilan, et du Compte de Résultat**II.1 - Informations sur les postes du bilan****Créances sur les établissements de crédit**

Milliers Euros

Nature	30/06/2009	31/12/2008
Créances à vue	84 084	23 995
total à vue	84 084	23 995
Créances à terme	140 187	
Créances rattachées	576	
total à terme	140 763	

Echéancier au 30/06/2009

Hors créances rattachées	Devise	Total	- 3 mois	de 3 mois à 1	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Créances à vue	EUR	84 084	84 084			
Créances à terme	EUR	140 187	1 962	91 992	22 285	23 948

Variation des créances sur la clientèle

Milliers Euros

	Valeur à l'ouverture 1	Augmentations 2	Remboursements 3	Abandon de créances 4	Virements de poste à poste 5	Impact de change 6	Valeur à la clôture 7
Créances commerciales							
Comptes débiteurs							
Autres concours clientèle		1 269 148	- 62 576		- 22 083		1 184 489
Créances douteuses							
Provision pour dépréciation							
Valeur nette comptable		1 269 148	- 62 576		- 22 083		1 184 489

Le solde d'ouverture des Autres concours à la clientèle correspond au capital restant dû des créances clientèle à la date d'acquisition. Le solde des créances libellées en USD ainsi que les remboursements intervenus sur ces créances sont convertis au taux de clôture au 30 juin 2009 (1EUR = 1.4036USD)

5. Correspond à la décote au 30 juin 2009.

Au 30.06.2009, les créances rattachées s'élèvent à 7 646 k€. Elles correspondent aux intérêts courus non échus sur les créances clientèle.

Echéancier au 30/06/2009

Hors créances rattachées	Devise	Total	- 3 mois	de 3 mois à 1 an	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Créances commerciales	EUR					
Comptes débiteurs	EUR					
Autres concours clientèle	EUR	1 184 489	49 640	123 244	685 380	326 225
Créances douteuses	EUR					

Comptes de régularisation actif

Milliers Euros

Nature	30/06/2009	31/12/2008
Comptes d'encaissement		
Comptes d'ajustement	33 341	
Comptes d'écarts		
Pertes potentielles/contrats de couverture IFT - non dénoués		
Pertes potentielles/contrats de couverture IFT - dénoués		
Charges à répartir	3 483	
Charges constatées d'avances	24 781	
Produits à recevoir		
Autres		
Total	61 605	

Dettes envers les établissements de crédit

Milliers Euros

Nature	30/06/2009	31/12/2008
Dettes à vue		
Dettes rattachées		
total à vue		
Dettes à terme	370 000	
Dettes rattachées	8	
total à terme	370 008	

Echéancier au 30/06/2009

Hors dettes rattachées	Devise	Total	- 3 mois	de 3 mois à 1	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Dettes à vue	EUR					
Dettes à terme	EUR	370 000		370 000		

Dettes représentées par un titre

Milliers Euros

	30/06/2009	31/12/2008
Titres de créances négociables	1 000 000	
Dettes rattachées	1 390	
Total	1 001 390	

Echéancier au 30/06/2009

	Total	- 3 mois	de 3 mois à 1 an	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Obligations et autres titres à revenu fixe (hors dettes rattachées)	1 000 000			1 000 000	

Dettes subordonnées

Milliers Euros

	30/06/2009	31/12/2008
Dettes subordonnées	65 000	
Dettes rattachées	295	
Total	65 295	

Contractée auprès de BNP Paribas S.A.

Echéancier au 30/06/2009

	Devise	Nominal	- 3 mois	de 3 mois à 1 an	d'1 an à 5 ans	+ 5 ans
Dettes subordonnées (hors dettes rattachées)	EUR	65 000				65 000

Autres passifs

Milliers Euros

Nature	30/06/2009	31/12/2008
Dettes de titres		
Instruments conditionnels vendus		
Autres comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Créditeurs divers	1 840	
Autres		
Total	1 840	

Comptes de régularisation passif

Milliers Euros

Nature	30/06/2009	31/12/2008
Comptes d'encaissement		
Comptes d'ajustement		
Comptes d'écarts		
Gains potentiels/contrats de couverture IFT - non dénoués		
Gains potentiels/contrats de couverture IFT - dénoués		
Produits constatés d'avances		
Charges à payer	12 610	2
Autres	15	
Total	12 625	2

Capitaux propres

Milliers Euros

Nature	31/12/2008	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2009
Capital	24 040			24 040
Primes d'émission				
- Réserve légale				
- Réserves statutaires et contractuelles				
- Réserves réglementées plus-values long terme				
- Autres réserves				
Ecart de réévaluation				
Report à nouveau	(40)	(7) (1)		(47)
Résultat de l'exercice	(7)	3 434	7 (1)	3 434
Total	23 993	3 428	7	27 428

(1) L'AGO du 10 mars 2009 décide l'affectation de la perte de la coquille au RAN.

Composition du capital

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 €
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

Informations relatives aux entreprises liées

(sociétés susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé)

Milliers Euros

	Montant
ACTIF	
Créances sur les établissements de crédit	224 847
Créances sur la clientèle	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Actions et autres titres à revenu variable	
Participations et activités de portefeuille	
Parts dans les entreprises liées	
Autres actifs	
Comptes de régularisation	58 122
PASSIF	
Dettes envers les établissements de crédit	370 008
Comptes créditeurs clientèles	
Dettes représentées par un titre	
Dettes subordonnées	65 295
Autres passifs	1 748
Comptes de régularisation	12 143
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 657
Charges sur opérations avec la clientèle	
Charges sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	314
Charges nettes sur opérations sur instruments financiers	5 452
Autres charges d'exploitation bancaire	842
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 675
Produits sur opérations avec la clientèle	
Produits sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 048
Dividendes et produits assimilés	
Produits nets sur opérations sur instruments financiers	
Autres produits d'exploitation bancaire	

II.2 - Informations sur les postes du hors-bilan

Garanties reçues et données

- Engagements de garantie reçus de la clientèle.

Noms des Garants	Montants (en milliers d'euros)
COFACE	493 181
EULER HERMES KREDITVERSI	117 668
EXPORT CT GUARANTEE DEPT	52 608
EXPORT IMPORT BK OF US	597 306

Opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts

Nature des opérations	Milliers Euros	
	30/06/2009	31/12/2008
<i>Opérations fermes</i>		
Swap Taux fixe	60 515	
Swap Taux variable	352 473	
Swap lié à l'émission	1 000 000	
Currency Swap Taux fixe	336 060	
Currency Swap Taux variable	551 521	
<i>Opérations conditionnelles</i>		
Total	2 300 569	

II.3 - Informations sur les postes du compte de résultat

Produits et charges d'intérêts

Ventilation selon la provenance des opérations	Milliers Euros	
	30/06/2009	31/12/2008
PRODUITS		
avec les établissements de crédit	1 675	
avec la clientèle	14 337	
sur obligations ou autres titres à revenu fixe		
Total des produits	16 012	
CHARGES		
avec les établissements de crédit	(3 657)	(0)
avec la clientèle		
sur obligations ou autres titres à revenu fixe	(1 390)	
relatives à des dettes subordonnées inscrites au poste 8 du passif	(842)	
Total des charges	(5 889)	(0)

(1) dont 543 Keuro d'écart de change lié au décalage dans le temps entre la couverture d'une écriture manuelle en USD et la couverture de son annulation.

Ventilation part catégorie comptable	30/06/2009	31/12/2008
Charges significatives	30/06/2009	31/12/2008

Charges générales d'exploitation

Ventilation	Milliers Euros	
	30/06/2009	31/12/2008
Salaires et traitements		
Charges sociale sur salaires et traitements		
Charges de retraites		
Charges sociales sur retraites		
Intéressement		
Participation		
Total Frais de personnel		
Autres frais administratifs	(966)	(7)
Total du poste	(966)	(7)

dont 476 k€ de rémunération intermédiaires et 92 k€ d'impôts et taxes.

III - Autres informations

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP Paribas	Société Anonyme	1824 192 214	16, Boulevard des Italiens 75009 Paris	Paris 662 042 449

Intégration fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis le 01/01/2001.

La société mère est BNP PARIBAS.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.